

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 12 mai 2020 exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des services sociaux en date du 15 mars 2020 et à laquelle ont pris part les membres du Conseil, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
<b>Total: 7</b>	<b>Présence: 7</b>	<b>Absence: 0</b>

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTIE DU MAIRE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Sept personnes sont présentes en ligne dès l'ouverture de la séance.

-----

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
  - 4.1 Séance ordinaire du 14 avril 2020
5. Trésorerie
  - 5.1 Approbation des comptes
  - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
  - 5.3 Remboursement de règlements d'emprunt
6. Rapports des comités
  - 6.1 Dépôt de comptes rendus
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
9. Hygiène du milieu
  - 9.1 Demande d'aide financière dans le cadre du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)* – Désignation du signataire
  - 9.2 Abrogation de la résolution 116-2020-03-31 (Renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières).



No de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

- 9.3 Renouvellement de l'entente pour le service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables avec la Ressourcerie des Frontières
- 10. Travaux publics
  - 10.1 Achat de ponceaux
  - 10.2 Octroi de contrat pour la tonte des espaces verts
  - 10.3 Fauchage des bords de routes du secteur ouest
  - 10.4 Réparation de la toiture du Pont Drouin
  - 10.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de compte
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire
  - 11.1 Lancement de la politique familiale et des aînés
- 12. Environnement, urbanisme et développement
  - 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 27 avril 2020
  - 12.2 Demande d'autorisation d'utilisation non agricole pour une servitude d'empiètement de 20 m.c. auprès de la CPTAQ
- 13. Mise en valeur du territoire
  - 13.1 Adoption des règlements du concours *Compton fleurie*
  - 13.2 Nouvel hôtel de ville – Décompte progressif no 9
- 14. Administration
  - 14.1 Directives liées à l'utilisation de la liste électorale durant la pandémie
  - 14.2 Soutien à l'école Louis-St-Laurent – Réouverture le 11 mai
- 15. Ressources humaines
  - 15.1 Démission du Directeur et préventionniste au Service de sécurité incendie
  - 15.2 Nomination d'un directeur intérimaire du Service de sécurité incendie
- 16. Règlements
- 17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 mai 2020
- 18. Parole aux conseillers
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. Levée de la séance

-----

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Sept personnes sont présentes en ligne.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**145-2020-05-12**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :

17.1 Création du Comité *ad hoc* sur la révision du règlement 2000-11 concernant les animaux

b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

**4. Procès-verbal(aux) antérieurs**

**4.1 Séance ordinaire du 14 avril 2020**

**146-2020-05-12**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 1<sup>er</sup> mai 2020 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020 déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**5. Trésorerie**

**5.1 Approbation des comptes**

**147-2020-05-12**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la liste des chèques émis à compter du 6 avril 2020 jointe à la présente.

**Annexe 1**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

En date du 5 mai 2020, des paiements ont été émis pour un total de : 727 175,05 \$

**Annexe 2**

Salaires payés du 22 mars au 25 avril 2020	122 310,19 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>92,79 \$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	122 218,20 \$

Adoptée à l'unanimité

**5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports**

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont celui de:

- Eric Brus, contremaître des travaux publics

**5.3 Remboursement de règlements d'emprunt**

**148-2020-05-12**

**Considérant** que le refinancement des Règlements d'emprunt numéros 2003-47, 2004-52 et 2005-62 arrive à échéance le 18 août 2020;

**Considérant** que ces règlements ont servi à financer des travaux d'aqueduc;

**Considérant** que la Municipalité dispose des réserves financières aux fins des immobilisations pour l'eau potable (Règlement 2015-133) et qu'il est possible pour la Municipalité de rembourser en totalité lesdits règlements d'emprunt;

**Considérant** que les réserves financières créées par le Règlement 2015-133 ainsi que le financement des Règlements d'emprunt ci-haut décrits sont financés par les mêmes citoyens des mêmes secteurs;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le remboursement total de 29 500 \$ des Règlements d'emprunt suivants selon la répartition suivante :
  - Règlement numéro 2003-47 : remboursement de 7 600\$
  - Règlement numéro 2004-52 : remboursement de 7 700\$
  - Règlement numéro 2005-62 : remboursement de 14 200\$
- b. que le remboursement desdits règlements d'emprunt à leur échéance du 18 août 2020, sera financé par le fonds de réserve financière aux fins des immobilisations pour l'eau potable (Règlement 2015-133).

Adoptée à l'unanimité

cc : MAMH (Affaires municipales et Habitation)  
Trésorerie  
Dossier

**6. Rapports des comités**

**6.1 Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité d'embellissement du 16 avril 2020.**

**149-2020-05-12**

Le compte rendu de la réunion du Comité d'embellissement du 16 avril 2020 est déposé.

**7. Rapport des activités des membres du conseil**

**8. Sécurité publique - protection contre les incendies**

**9. Hygiène du milieu**

**9.1 Demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Désignation du signataire**

**150-2020-05-12**

**Considérant** que la Municipalité de Compton a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**Considérant** que la Municipalité de Compton désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS,**

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- b. que le conseil de la Municipalité de Compton autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- c. que monsieur Alain Beaulieu, Responsable du service d'urbanisme et des réseaux, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adoptée à l'unanimité

cc : MELCC  
Trésorerie  
Urbanisme et réseaux  
Dossier

**9.2 Abrogation de la résolution 116-2020-03-31 (Renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières)**

**151-2020-05-12**

**Considérant** qu'il y a lieu de reformuler la résolution confirmant le renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières afin d'adopter l'entente sur un terme de cinq ans;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU** d'abroger la résolution 116-2020-03-31 intitulée *Renouvellement de l'entente pour le service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables avec la Ressourcerie des Frontières.*

Adoptée à l'unanimité

cc : Ressourcerie des Frontières  
Dossier

**9.3 Renouvellement de l'entente pour le service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables avec la Ressourcerie des Frontières**

**152-2020-05-12**

**Considérant** que la Ressourcerie des Frontières souhaite diminuer l'impact important causé par les grandes variations de tonnage reçu par une même municipalité d'une année à l'autre;

**Considérant** que la tarification vise une transition vers une équité entre les municipalités des deux MRC dans un horizon de cinq ans;

**Considérant** que l'utilisation d'une facturation basée sur la moyenne des tonnages réels des trois dernières années connues aura comme effet de pondérer les écarts trop importants;

**Considérant** que la Ressourcerie propose une entente d'une durée de cinq ans, soit de 2020 à 2024 aux municipalités;

**Considérant** que le Conseil souhaite maintenir le service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables et ce, de façon continue;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**  
**APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants dûment désignés à signer l'entente de service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables qui entre en vigueur rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024;
- b. d'autoriser le versement annuel pour 2020 de 29 250 \$ plus taxes, ce montant basé sur la pondération des tonnes récupérées en 2016-2017-2018, soit 75 tonnes au taux de 390 \$ la tonne et payable en quatre versements égaux de 7 312,50\$ plus taxes;
- c. que le montant annuel à verser pour 2021 sera déterminé en date du 30 juin 2020 et sera basé sur la pondération des tonnes récupérées en 2017-2018-2019, au taux de 414 \$ la tonne;
- d. que le montant annuel à verser pour 2022 sera déterminé en date du 30 juin 2021 et sera basé sur la pondération des tonnes récupérées en 2018-2019-2020, au taux de 440 \$ la tonne;
- e. que le montant annuel à verser pour 2023 sera déterminé en date du 30 juin 2022 et sera basé sur la pondération des tonnes récupérées en 2019-2020-2021, au taux de 467 \$ la tonne;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

- f. que le montant annuel à verser pour 2024 sera déterminé en date du 30 juin 2023 et sera basé sur la pondération des tonnes récupérées en 2020-2021-2022, au taux de 496 \$ la tonne;
- g. que les deniers requis pour les versements de chacune des années 2020 à 2024, soient puisés à même les budgets des années concernées du service *Matières résiduelles* »;
- h. que les versements égaux soient payés le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> avril, le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre de chacune des années de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ressourcerie des Frontières  
Trésorerie  
Dossier

**10. Travaux publics**

**10.1 Achat de ponceaux**

**153-2020-05-12**

**Considérant** qu'il est prévu de procéder à l'achat de ponceaux à être remplacés sur divers tronçons sur le territoire de la municipalité;

**Considérant** la demande de prix auprès de quatre fournisseurs ;

**Considérant** la recommandation du responsable des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'achat de dix-huit (18) ponceaux de diverses dimensions chez Anctil Égout et aqueduc, plus bas soumissionnaire, totalisant un montant de 6 397,08 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 des services « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Anctil Egout et aqueduc  
Travaux publics  
Trésorerie

**10.2 Octroi de contrat pour la tonte des espaces verts**

**154-2020-05-12**

**Considérant** que le Conseil a choisi de procéder par sous-traitance pour la tonte des espaces verts;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

- a. d'octroyer le contrat de tonte des espaces verts de la municipalité du 1<sup>er</sup> juin au 30 octobre 2020 à Tommy Péloquin travaux extérieurs, selon la soumission no 37 datée du 20 avril 2020 au coût de 22 125,00\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Tommy Péloquin travaux extérieurs  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.3 Fauchage des bords de routes du secteur ouest**

**155-2020-05-12**

**Considérant** que le fauchage des bords de routes s'effectue annuellement et par secteur;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le contrat de fauchage des bords de chemins à Travaux Légers Enr. au tarif de 90 \$ l'heure pour environ 50 heures totalisant une dépense approximative de 4 500 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux Légers Enr.  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.4 Réparation de la toiture du Pont Drouin**

**156-2020-05-12**

**Considérant** que des travaux de réparations de la toiture du Pont Drouin sont nécessaires;

**Considérant** l'offre de services de Simon Lapointe Constructions et Rénovations;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le contrat gré à gré à Simon Lapointe Constructions et Rénovations au coût maximum de 2 750 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis pour un montant net de 2 887 \$ soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire *Entretien des bâtiments de parcs (02 70150 522)*;



**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

- c. d'autoriser le remaniement d'un montant net de 850 \$ du poste budgétaire 2020 *Entretien infrastructures des parcs 02 70150 521* au poste budgétaire 2020 *Entretien des bâtiments de parcs (02 70150 522)*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Simon Lapointe Constructions et Rénovations  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local –  
Reddition de compte**

**157-2020-05-12**

**Considérant** que le ministère des Transports a versé à la municipalité une aide financière de 581 948 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

**Considérant** que les bénéficiaires d'une telle aide financière ont l'obligation d'effectuer leur reddition de comptes à l'intérieur de leur rapport financier;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU** que le Conseil atteste de la véracité des frais encourus au 31 décembre 2019 totalisant 1,073,843 \$ attribuables à des dépenses de fonctionnement admissibles et ayant été réalisées sur des routes de niveaux 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministère des Transports  
Trésorerie  
Dossier

**11. Loisirs, culture et vie communautaire**

**11.1 Lancement de la politique familiale et des aînés**

**158-2020-05-12**

**Considérant** qu'un lancement officiel de la politique familiale et des aînés a été prévu;

**Considérant** la situation actuelle et l'incertitude sur la tenue de rassemblements dans les prochains mois;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de mettre en œuvre une présentation virtuelle sur Zoom au début juin pour les familles et une autre pour les aînés;
- b. qu'un montant de 100 \$ soit autorisé pour l'achat de certificats-cadeaux auprès des commerçants locaux en guise de prix de participation;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Santé et bien-être*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC  
Trésorerie

**12. Environnement, urbanisme et développement**

**12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 27 avril 2020**

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 27 avril 2020 est déposé.

**12.2 Demande d'autorisation d'utilisation non agricole pour une servitude d'empiètement de 20 m.c. auprès de la CPTAQ**

**159-2020-05-12**

**Considérant** qu'une demande d'utilisation d'un immeuble à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution ; motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LR.Q, c. P41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc. ;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;
- si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole au sens de la *LPTAA* ;

**Considérant** que le demandeur, monsieur Michel Blais, a déposé une demande décrite notamment comme suit :

*« Demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture afin de créer une servitude réelle et perpétuelle d'empiètement du garage rattaché à sa résidence sur une superficie de 20 m.c. sur une partie du lot 1 803 298 ».*

**Considérant** que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est complète en date du 16 avril 2020;

**Considérant** que l'immeuble résidentiel visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone RU-3, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35;

**Considérant** que le but visé par la servitude réelle et perpétuelle est de régulariser un empiètement du garage de la résidence sur le lot voisin de 20 m.c. ;

**Considérant** que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y sont respectés;

**Considérant** que l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole où l'on retrouve des terres en culture et en boisé ;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

**Considérant** que la servitude s'applique sur une superficie minimale de 20 m.c. ;

**Considérant** que la demande est conforme au règlement de zonage 2002-35 en vigueur dans la municipalité de Compton;

**Considérant** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 27 avril 2020;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer la demande d'autorisation pour un usage non agricole afin de créer une servitude réelle et perpétuelle d'empiètement du garage rattaché à sa résidence sur une superficie de 20 m.c. sur une partie du lot 1 803 298, auprès de la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité

cc : CPTAQ  
Demandeur  
Mandataire  
Service d'urbanisme  
Dossier

**13. Mise en valeur du territoire**

**13.1 Adoption des règlements du concours *Compton fleurie***

**160-2020-05-12**

**Considérant** la tenue de la 3<sup>ième</sup> édition du concours *Compton fleurie*;

**Considérant** qu'il y a lieu d'adopter les règlements dudit concours;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter les règlements décrits à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

cc : LCVC  
Dossier

**13.2 Nouvel hôtel de ville – Décompte progressif no 9**

**161-2020-05-12**

**Considérant** la recommandation de l'architecte relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 9 de l'entrepreneur Construction Longer inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 31 mars 2020, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 11 juin 2019 par la résolution 188-2019-06-11;

**Considérant** que le décompte est conforme aux travaux exécutés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

- a. d'autoriser le paiement, sur réception des quittances, du décompte progressif numéro 9 à Construction Longer inc. au montant de 89 865,13 \$ plus taxes incluant le 10 % de retenue;
- b. que le montant précité se détaille ainsi :  
Travaux réalisés : 137 332 \$  
Avenants : - 572.38 \$  
Retenue 10 % : - 13 675.96 \$  
Libération d'un retenue spéciale décompte précédent : 20 000 \$  
Retenue spéciale pour quittance présent décompte : - 53 218.53 \$
- c. que le montant au net des travaux réalisés, des avenants et de la retenue de 10 % de 129 222.46 \$ soit financés comme suit :
- Un montant net de 70 703,12 \$ par la subvention à recevoir;
  - Un montant net de 20 675,60 \$ par le fonds de roulement 2020;
  - Un montant net de 37 843,77 \$ par le surplus non affecté 2020.
- les retenues spéciales n'étaient pas considérées dans le calcul du financement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction Longer inc.  
Francis Lussier architecte  
Urbanisme et réseaux  
Dossier

**14. Administration**

**14.1 Directives liées à l'utilisation de la liste électorale durant la pandémie**

**162-2020-05-12**

**Considérant** qu'une municipalité peut utiliser une liste électorale pour communiquer à ses citoyens des informations relatives à la pandémie et à l'état d'urgence sanitaire;

**Considérant** que des membres du Conseil ont communiqué avec des citoyens au cours d'une période antérieure à la tenue de la présente séance;

**Considérant** que dans le cadre de l'exercice de ses attributions, une municipalité peut utiliser les renseignements contenus dans une liste électorale, pour autant qu'elle prenne des mesures de sécurité adéquates pour assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

En conséquence,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU** d'entériner l'autorisation au maire, aux conseillères et conseillers de la Municipalité de Compton, d'utiliser la liste électorale, et qu'ils s'engagent par écrit, à la date de signature des formulaires de transmission de la liste électorales par le président d'élection à:

- prendre des mesures appropriées pour préserver le caractère confidentiel des renseignements figurant sur la liste électorale, par exemple :
  - en évitant toute diffusion par courriel ou sur Internet, et toute copie de la liste par quelque mode que ce soit;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

- en requérant que toute liste imprimée soit maintenue dans un classeur barré;
- utiliser ces renseignements uniquement pour communiquer aux citoyens :
  - les directives prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19, dans le cas où ces directives semblent incomprises;
  - la mise en place de services d'aide destinés à soutenir les citoyens vulnérables.
- communiquer ou permettre que soient communiqués ces renseignements aux seules personnes qui ont dûment été autorisées par le conseil;
- inscrire dans un registre, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (art. 67.3) :
  - la communication des renseignements personnels se fait au bénéfice de la personne concernée;
  - les personnes qui auront accès aux renseignements aux fins de l'utilisation prévue.
- remettre la liste électorale au responsable de l'accès à l'information de la municipalité au terme de la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Adoptée à l'unanimité

**14.2 Soutien à l'école Louis-St-Laurent – Réouverture le 11 mai**

**163-2020-05-12**

**Considérant** le retour en classe des élèves du primaire ayant débuté le 11 mai 2020 à l'école Louis-Saint-Laurent;

**Considérant** que les procédures sanitaires et de distanciation nécessaires pour assurer le retour sécuritaire des élèves et du personnel ont nécessité plus d'espace;

**Considérant** que le Conseil souhaite appuyer la direction de l'école afin de faciliter l'implantation de ces mesures;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'école Louis-St-Laurent :
  - à utiliser la bibliothèque municipale pour loger une classe;
  - la fermeture au public du stationnement du débarcadère, à compter du 11 mai jusqu'au 23 juin;
  - l'utilisation de la cour arrière du Pavillon N-D-des-Prés pour les récréations;
- b. qu'advenant que des frais soient occasionnés par la pose de peinture de la cour arrière du Pavillon N-D-des-Prés, qu'ils soient facturés à l'école Louis-St-Laurent plus les frais d'administration de 15%, tel que stipulé au Règlement sur la taxation annuelle.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ecole Louis-St-Laurent  
Responsable LCVC  
Travaux publics

**15. Ressources humaines**

**15.1 Démission du Directeur et préventionniste au Service de sécurité incendie**

**164-2020-05-12**

**Considérant** la démission reçue de monsieur Patrick Lanctôt en date du 8 mai 2020 au poste de Directeur et préventionniste et de pompier volontaire au Service de sécurité incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter, avec regret, la démission de monsieur Patrick Lanctôt au poste de Directeur et préventionniste ainsi que de pompier volontaire au Service de sécurité incendie, effective à compter du 10 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Patrick Lanctôt  
Trésorerie  
Dossier

**15.1 Nomination d'un directeur intérimaire du Service de sécurité incendie - entérinement**

**165-2020-05-12**

**Considérant** que la direction générale a dû procéder à la nomination d'un directeur par intérim pour assurer le fonctionnement du Service à compter du 27 avril 2020, durant l'absence de M. Lanctôt antérieurement à la présente séance;

**Considérant** la démission de M. Patrick Lanctôt reçue en date du 8 mai 2020 au poste de Directeur et préventionniste au Service de sécurité incendie de Compton effective le 10 mai 2020;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'entériner la nomination de monsieur Eric Brus à titre de directeur intérimaire du Service de sécurité incendie de Compton à compter du 27 avril 2020 pour une durée indéterminée;
- b. que la rémunération de M. Brus soit celle actuellement en vigueur à son poste de responsable des travaux publics;
- c. que lors des interventions nécessitant le déploiement d'un poste de commandement, sa rémunération soit celle au taux horaire établi pour le poste de directeur de Service de sécurité incendie tout en tenant compte de l'article A de l'annexe 3 du Recueil de gestion des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Eric Brus  
Trésorerie  
Dossier

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020

**16. Règlements**

**17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 mai 2020**

**17.1 Création du Comité *ad hoc* sur la révision du Règlement 2000-11 concernant les animaux**

**166-2020-05-12**

**Considérant** le projet de révision du Règlement 2000-11 concernant les animaux,

**Considérant** qu'afin d'accélérer les rencontres et les différentes étapes relatives à ce projet, il a été convenu de créer un comité *ad hoc* selon les termes de l'article 82 du code municipal lequel comité aura comme mandat d'examiner et d'étudier en première ligne tous les aspects reliés à la réalisation de ce projet;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**II EST RÉSOLU**

- a. que le conseil autorise la création d'un comité du conseil «*AD HOC* » ayant pour mandat d'examiner et d'étudier en première ligne tous les aspects reliés à la révision du Règlement 2000-11 concernant les animaux et de soumettre son analyse au conseil pour décision;
- b. que les élus suivants soient nommés sur le comité :
  - M. Bernard Vanasse
  - M. Réjean Mégré
  - Mme Danielle Lanciaux
  - M. Marc-André Desrochers
- c. que les personnes ressource suivantes se joignent au comité lorsque leur expertise sera requise :
  - M. Eric Brus, Responsable des travaux publics
- d. que madame Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe soit nommée à titre de secrétaire du comité;

Adoptée à l'unanimité

**18. Parole aux conseillers**

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Huit personnes sont présentes en ligne.

**20. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 21, clôture de la séance

\_\_\_\_\_  
Bernard Vanasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.